

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25

En exercice : 25

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 05/03/2025

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date d'affichage :

N° 03/2025

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET CIAS M57

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars, à 10H30, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Madame Marie claud MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (16)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL
FABREZAN	Isabelle GEA
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIERES	Christine BENET
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
ORNAISONS	Muriel SAEZ
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
UDAF	Jean DANEY DE MARCILLAC

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (9)

CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
MONTSERET	Bachir MEDANI
MOUX	Jacques DOUTRE
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
FAOL	Danielle SUDRE
ISIS	Brigitte BRIOLE

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;
VU l'instruction comptable M 14 ;

Le Conseil d'Administration du CIAS, réuni sous la présidence de Corinne GIACOMETTI délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2024, relatif au Budget M57**, dressé par Monsieur André HERNANDEZ
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président du CIAS quitte la séance et ne participe pas au vote.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, Oui l'expose'

Par : 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION 15 voix POUR

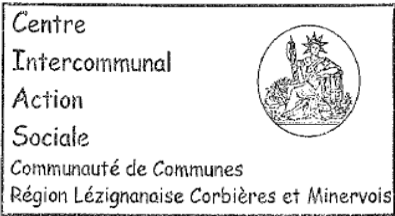
DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		205 400,00		267 945,64	-	473 345,64
Opérations de l'exercice	230 000,00	1 800,00	764 638,54	575 243,53	994 638,54	577 043,53
TOTAUX CUMULES	230 000,00	207 200,00	764 638,54	843 189,17	994 638,54	1 050 389,17
Résultat de clôture	22 800,00			78 550,63		55 750,63
Restes à réaliser		-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	230 000,00	207 200,00	764 638,54	843 189,17	994 638,54	1 050 389,17
RESULTATS DEFINITIFS	22 800,00	-	-	78 550,63	-	55 750,63

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président, André HERNANDEZ

